

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 4 mars 2020*

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
et R.121.9 du Code des Communes)

Etaient présents : Mme Jacqueline ARCANGER, MM. Albert LEBLANC, Christophe BECHU, Mme Michèle LEMERCIER, M. Arnaud MOUSSAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Gérard HUARD, Mmes Sylvie BLIN, Annick GUILLAUME, Jacqueline PAPOUIN, Michèle PEUDENIER, M. Gérard LE FEUVRE, Mmes Marguerite FONTAINE, Denise CARDINAL, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, MM. Alain BELLAY, Stéphane BIGOT, Christophe BONNIER, Mme Gaëlle BONNABESSE-WILLY, M. Régis BRAULT, Mmes Mélanie BIDAULT, Nathalie FARCY, MM. Aurélien BOUHALLIER, Thibaut MULOT, Daniel FOUGERAIS, Marc CORNU, Elie LEME, Mme Virginie PLU

Monsieur Christophe BONNIER a été nommé secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2020 a été adopté par tous les présents.

\*\*\*\*\*

**Décisions du Maire :**

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

DM-2020-006 : Passation d'un avenant n°1 au marché relatif à la création d'un terrain de football synthétique au stade M. Boulanger avec l'entreprise PIGEON TP pour un montant de - 10 113,25 € HT

DM-2020-007 : Signature d'un contrat de maintenance pour un copieur de marque KONICA C250l avec la société DRB d'Angers (49) pour une durée de cinq ans à compter du 24 janvier 2020 moyennant un coût à la copie de 0,0030 € HT par copie noir et blanc et de 0,030 € HT par copie couleur

DM-2020-008 : Signature d'une convention de mise à disposition du terrain de football synthétique à intervenir avec la Ligue de Football des Pays de la Loire pour une durée de 4 ans à compter de la saison 2019/2020

DM-2020-009 : Fixation des tarifs de la rencontre solidaire organisée le 1er février par le service jeunesse

DM-2020-010 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis 3B place de l'Hôtel de Ville (logement 2) avec M. et Mme LINAIS du 15 février au 14 août 2020 sur la base d'un loyer mensuel de 300€

DM-2020-011 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis 21 route de St Denis de Gastines avec M. BOURCIER et Mlle BOITIERE à compter du 1er mars 2020 sur la base d'un loyer mensuel de 460 €

**COOPERATIONS INTERCOMMUNALES**

**ADOPTION DES STATUTS MODIFICATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE  
PORTANT ELARGISSEMENT DE SES COMPETENCES**

Madame le Maire expose que la loi d'Orientation des Mobilités (dite LOM) a été votée le 24 décembre 2019 et a pour objectif de supprimer les zones blanches de la mobilité en s'assurant que 100% du territoire dispose d'une Autorité Organisatrice Mobilité (ex AOT devenue AOM). Cette AOM aura la charge de proposer des offres de transports alternatives à la voiture individuelle. La Loi a également inscrit la coordination de l'ensemble des AOM.

Ainsi l'exercice effectif de la compétence « Mobilité » sera organisé à la bonne échelle selon le principe de subsidiarité, la Loi laisse ainsi le choix aux communes, via les EPCI, de s'emparer de la compétence. A défaut, les Régions seront compétentes.

Les Communautés de communes peuvent donc prendre la compétence « Mobilité » d'ici le 31 décembre 2020, date fixée par la Loi.

Aussi, dans la suite des ambitions portées dans le Plan Climat Air Energie Territoriale de la Communauté de communes de l'Ernée, il est proposé au Conseil municipal de transférer la compétence « Mobilité » à la Communauté de communes de l'Ernée.

Suite à la présentation des propositions de modifications statutaires telles que proposées par le Conseil communautaire dans sa séance en date du 27 janvier 2020, le Conseil municipal **approuve** les nouveaux statuts modificatifs de la Communauté de communes de l'Ernée, ajoutant l'élément suivant : "Autorité Organisatrice de la Mobilité ».

**CULTURE**

**DONATION D'OEUVRES M. MARTIN**

Le conseil municipal **accepte** le don de la famille de M. Albert MARTIN, sculpteur originaire d'Ernée décédé en 2019, de 35 sculptures en bronze numérotées d'une valeur de 14 350 € à l'euro symbolique. Il **autorise** Madame le Maire à signer la convention de prêt à intervenir avec les donateurs pour des expositions temporaires.

## **AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE**

### **ACQUISITION FONCIERE BOULEVARD DU COLLEGE**

Suite à l'étude de revitalisation du centre-ville, le projet d'urbanisation du site de l'ancien foyer culturel a été validé comme un axe prioritaire.

Dans le cadre de ce projet de densification de l'habitat, suite à l'avis favorable de la commission aménagements urbains, il est proposé d'acquérir un fond de parcelle jouxtant l'ancien foyer culturel.

Le Conseil municipal **autorise** Madame le Maire à procéder à l'acquisition auprès de M. et Mme DELANGLE d'une partie de la parcelle AN162 située en zone UA au PLUi au prix de 28 €/m<sup>2</sup> conformément à l'avis des Domaines, frais en sus à la charge de l'acquéreur étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au BS 2020.

### **REGULARISATIONS FONCIERES**

Sur proposition de la commission Aménagements urbains, le conseil municipal **approuve** la régularisation des emprises foncières suivantes et **autorise** Mme le Maire à procéder à ces cessions/acquisitions à l'euro symbolique, étant précisé que les frais d'acte notariés seront à la charge des acquéreurs :

- Communauté de communes : ZA de Charné (au niveau de la pépinière d'entreprises)  
Cession de l'emprise du domaine public communal à la Communauté de communes pour la création d'un parking sécurisé du centre de tri de la Poste
- Communauté de communes : avenue de Gaulle  
Dans le cadre de la politique intercommunale de gestion des déchets, cession par la communauté de communes à la commune de l'emprise nécessaire à l'aménagement d'un site d'apport volontaire avenue de Gaulle au sud de la parcelle AT231 pour l'implantation de conteneurs de tri et d'ordures ménagères
- Entreprise TIM, ZA de Charné :  
Cession par la commune à la SCI FAPIC d'une emprise du domaine public communal pour la construction d'aires de stationnement.

## **ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE – ECONOMIES D'ENERGIE**

### **RNR DES BIZEULS : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CPIE 2020-2021**

Dans le cadre de la labellisation de la Réserve Naturelle Régionale des Bizeuls, afin d'accompagner la commune dans la mise en œuvre du plan de gestion 2017-2022, une convention de prestation de services a été conclue avec le CPIE Mayenne Bas Maine pour une durée de 3 ans fixant les modalités de partenariat définies dans la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 28 septembre 2017.

Suite au bilan réalisé lors du comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale « Prairie et boisements humides des Bizeuls », le conseil municipal **décide de renouveler** ce partenariat et **d'adopter** la convention de prestation à intervenir avec le CPIE Mayenne Bas Maine pour la période 2020-2021 aux conditions suivantes, étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif :

- pour l'année 2020 : 6 850 €
- pour l'année 2021 : 13 850 €

## **AFFAIRES RURALES**

### **ACQUISITION FONCIERE « LE PETIT BOIS » AUPRES DE LA SAFER PAYS DE LA LOIRE**

M. BECHU, adjoint, expose que les terrains attenants au lotissement du Domaine ont été classés en zone 1AUh au PLUi.

Dans l'attente de l'approbation du PLUi, la SAFER a acheté en 2018 le terrain nécessaire à l'extension du lotissement communal du Domaine pour le compte de la commune auprès de Mme MONTCLAIR.

Suite à l'appel à candidature de la SAFER, le conseil municipal **autorise** Mme le Maire à signer la convention de cession avec la SAFER afin de régulariser la vente de la parcelle BK 148 d'une superficie de 11380 m<sup>2</sup> au prix de 45 746,61 €TTC, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur et **autorise** Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir auprès de Me BLANCHET, notaire à Fougères.

## **GESTION DU PERSONNEL**

### **RECRUTEMENT D'UN CONTRAT AIDE A TEMPS NON COMPLET A L'ECOLE PRIMAIRE**

Le Conseil Municipal **autorise** Madame le Maire à recruter une personne en contrat « parcours emploi compétences (PEC) » pour une durée d'un an pour un temps de travail de 23/35<sup>ème</sup> pour le remplacement d'un poste d'agent d'entretien à l'école primaire.

## **AFFAIRES FINANCIÈRES**

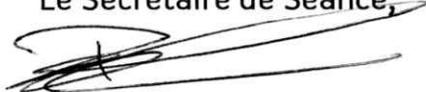
### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES POUR L'ANNEE 2020**

Dans le cadre de la convention conclue en 2003 pour le soutien à l'animation marché, le Conseil municipal **décide d'attribuer** une subvention de 207,30 € à l'association des commerçants non sédentaires au titre de l'année 2020.

### **REMBOURSEMENT D'UNE PARTICIPATION POUR FRAIS D'OBSEQUES**

Le Conseil municipal **accepte** le remboursement de la somme de 800 € à la commune par la Mutuelle Générale de l'Education Nationale pour la participation aux frais funéraires de M. LEMONNIER.

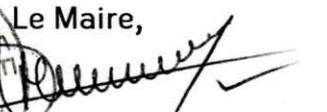
Pour Extrait Conforme.  
Le Secrétaire de Séance,



**Christophe BONNIER**



Le Maire,



**Jacqueline ARCANGER**

*N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.*

